

E
U
Q
O
L
L
O
C



L'excès

**L'HYPERMODERNITÉ AU PRISME DU DROIT
ET DES SCIENCES DE LA SOCIÉTÉ**

19 et 20 mai 2011

Faculté de droit et des sciences sociales
Amphithéâtre Hardoin
43, place Charles De Gaulle - Poitiers



-
- 14h** Mme Ségolène Royal, Présidente du Conseil régional de Poitou-Charentes,
M. Jean-Pierre Gesson, Président de l'Université de Poitiers,
M. Thierry Bonneil-Mas, Administrateur de l'Agence universitaire de la Francophonie pour la région Europe de l'Ouest et le Maghreb,
M. Joël Monnet, Doyen de la Faculté de droit et des sciences sociales,
M. François Hervouët, Doyen honoraire de la Faculté de droit et des sciences sociales, directeur de l'Institut de droit public,
Mme Eva Lavric, Directrice du Pôle interdisciplinaire d'études françaises à l'Université d'Innsbruck

Première partie
ONTOLOGIE POLITIQUE DE L'EXCÈS

Sous la présidence de Mme Eva Lavric
Professeur à l'Université d'Innsbruck
Directrice du Pôle interdisciplinaire d'études françaises

-
- 14h30**
- **De l'Excès de souci. L'hypermodernité et l'ambivalence de la liberté.** *Marie-Luisa Frick, professeur assistant à l'Université d'Innsbruck*
 - **Qu'est-ce que le « Nous » veut dire ? Réflexions sur les sur-usages d'un pronom politique.** *Andreas Oberprantacher, professeur assistant à l'Université d'Innsbruck*
 - **Les « standards » juridiques prohibitifs de l'excès,** *Grégory Houillon, maître de conférences à l'Université de Poitiers (Institut de droit public).*

Discussion - Pause-café

- **« Écart » et « Excès » dans la pensée chinoise contemporaine.** *Julia Pröll, professeur assistant à l'Université d'Innsbruck*
- **Le juste excès. La démesure chez Nietzsche et Levinas,** *Johann Michel, professeur à l'université de Poitiers et chercheur rattaché à l'Institut Marcel Mauss (EHESS, Paris)*

20 mai
2011

Deuxième partie

L'EXCÈS COMME PATHOLOGIE SOCIO-POLITIQUE

Sous la présidence de M. François Hervouët
Doyen honoraire de la Faculté de droit et des sciences sociales de Poitiers
Directeur de l'Institut de droit public

- 9h30**
- **La « modération » comme fondement intellectuel du droit international**, *Philippe Lagrange*, maître de conférences à l'Université de Poitiers, assesseur chargé de la recherche à la Faculté de droit et de sciences sociales
 - **Ubris et Némésis dans les relations internationales contemporaines**, *Jean-Vincent Holeindre*, chercheur associé au Centre Raymond-Aron de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales de Paris, Enseignant à Sciences Po et à l'École de guerre
 - **Le « droit à la sécurité » : un idéal démiurgique ?**, *Bertrand Warusfel*, professeur à l'Université de Lille II

Discussion - Pause-café

- **Excès et droit au Liban**, *Georges Saad*, professeur à l'Université libanaise, président de l'Association libanaise de philosophie du droit
- **La polémique politique et électorale en Italie**, *Paola Piciacchia*, professeur à l'Université de Rome « La Sapienza »
- **La maladie comme excès : l'exemple de la pénalisation des transmissions individuelles de VIH-sida**, *Alexandre Jaunaît*, maître de conférences à l'Université de Poitiers, chargé de cours à Sciences Po, rédacteur en chef de la revue *Raisons politiques*

Buffet

Troisième partie

L'EXCÈS ET LE PRINCIPE RESPONSABILITÉ

Sous la présidence de Mme Paola Piciacchia
Professeur de droit public et de science politique à l'Université de Rome « La Sapienza »

- 14h**
- **Réflexions sur le « raisonnable » en matière de droits fondamentaux**, *Alain-Didier Olinga*, professeur à l'Université de Yaoundé II, chef du Département de droit international à l'Institut des relations internationales du Cameroun
 - **Les risques majeurs comme objet du droit international contemporain**, *Karine Abderemane*, docteur en droit, chargée d'enseignement à l'Université de Poitiers (Institut de droit public).
 - **Excès et Nouvelles technologies de la Communication**, *Russell L. Weaver*, professeur à l'université de Louisville (Louis D. Brandeis School of Law), Distinguished University Scholar

- 16h30**
- **L'excès administratif**, *Olivier Renaudie*, maître de conférences à l'Université Panthéon-Assas
 - **L'excès de pouvoir dans l'Union européenne**, *François Hervouët*, doyen honoraire de la faculté de droit et des sciences sociales de Poitiers, directeur de l'Institut de droit public
 - **Excès des marchés, excès des rémunérations : le néo-capitalisme entre panique morale et impuissance du droit**, *Pierre Sarton du Jonchay*, économiste, Consultant

Discussion - Clôture

Cocktail

Seconde modernité, modernité avancée, sur-modernité... Autant de concepts qui tendent à rendre compte de la radicalisation de la modernité. Le point nodal de cette radicalisation étant dans l'idée ou le fait de l'excès, le colloque voudra en avoir étudié la résonance juridique et politique, au-delà du contexte français.

Structure organisatrice :

Faculté de droit et des sciences sociales de Poitiers – Institut de droit public (EA 2623)

Partenariats et soutiens :

Agence universitaire de la francophonie – Région Poitou-Charentes – Conseil général de la Vienne – Pôle interdisciplinaire d'études françaises de l'Université d'Innsbruck

Organisation et direction scientifique :

M. Pascal Mbongo (Professeur, Institut de droit public, EA 2623)

Comité scientifique :

M. François Hervouët, doyen honoraire de la Faculté de droit et des sciences sociales de l'Université de Poitiers, directeur de l'Institut de droit public (EA 2623)

M. Alexandre Jaunait, maître de conférences à l'Université de Poitiers, chargé de cours à Sciences Po, rédacteur en chef de la revue *Raisons politiques*

Mme Eva Lavric, professeur à l'Université d'Innsbruck, directrice du Pôle interdisciplinaire d'études françaises à l'Université d'Innsbruck

M. Johann Michel, professeur à l'Université de Poitiers, chercheur rattaché à l'Institut Marcel Mauss (École des Hautes Études en Sciences Sociales de Paris)

M. Alain Ondoua, professeur à l'Université de Poitiers, Directeur régional de l'Agence universitaire de la francophonie pour la région des Grands Lacs

Réseaux thématiques de l'AUF :

Aspects de l'Etat de droit et de la démocratie – Droits fondamentaux – L'Etat de droit saisi par la philosophie – Droits et Citoyenneté

Participation aux frais :

- Non exigée pour les étudiants et les universitaires de la Faculté de droit et des sciences sociales
- 10 euros pour les étudiants extérieurs à la Faculté de droit et des sciences sociales
- 20 euros pour tous autres

Bulletin d'inscription et participation aux frais à adresser à :

Institut de droit public - Mme Karine Bouhier, chargée de la valorisation : 43, place Charles De Gaulle - 86000 Poitiers - 05 49 45 47 70

